

Paris, le 5 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

AUTORISATION DE SURVOL DE PARIS PAR UN HELICOPTERE

Dans le cadre de la réalisation d'une œuvre cinématographique, une société spécialisée dans l'acquisition de prises de vues aériennes a reçu l'accord de la préfecture de Police pour survoler la ville de Paris avec un hélicoptère biturbine à une altitude de 1500 pieds.

Ce vol d'une durée de 45 minutes devra être effectué avant le 2 septembre 2019, sans toutefois pouvoir être réalisé les mercredis matins, samedis, dimanches et jours fériés.

Cet agrément a été donné à titre exceptionnel sous réserve de la stricte observation de prescriptions dont le non-respect entrainera son annulation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité